

Démarche d'évaluation du monument à sir John A. Macdonald

VOLET III Sir John Alexander Macdonald

Étude documentaire réalisée par la Division du patrimoine,
Ville de Montréal, février 2022.



Source photo : Banque du Canada. www.banqueducanada.ca

CONTEXTE DE LA RECHERCHE

Le 29 août 2020, lors d'une manifestation en soutien au définancement de la police, des groupes de manifestants anticoloniaux et antiracistes ont procédé au déboulonnage de la statue de John A. Macdonald située au cœur de la place du Canada à Montréal. Dans la foulée de cet acte, et considérant que d'autres œuvres en l'honneur de l'ancien premier ministre ont récemment fait l'objet de controverses et que certaines d'entre elles ont été retirées dans différentes villes canadiennes, la Ville de Montréal a décidé d'entreprendre une réflexion quant à l'avenir de ce monument. Dans le cadre de ce mandat, la Ville doit, dans un premier temps, effectuer une analyse et proposer des recommandations quant à la suite à donner à l'enlèvement subit de ce monument historique. Dans un deuxième temps, l'analyse et les recommandations seront validées par une consultation auprès d'experts de disciplines variées et pertinentes. Plus largement, ce mandat s'inscrit en cohérence avec le Cadre d'intervention en reconnaissance présentement en cours d'élaboration par la Division du patrimoine de la Ville de Montréal, qui vise à proposer des principes et des critères afin de guider la Ville dans le traitement des demandes visant des cérémonies commémoratives, des commémorations matérielles, la toponymie, ainsi que l'identification et la citation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).

TABLES DES MATIÈRES – VOLET III

NOTES MÉTHODOLOGIQUES	4
INTRODUCTION	5
JEUNESSE ET DÉBUT DE CARRIÈRE	7
VIE PERSONNELLE	8
CARRIÈRE POLITIQUE	10
Débuts en politique	10
La Confédération	12
Premier premier ministre du Canada	15
Scandale du Pacifique	17
Retour au pouvoir et Politique nationale	19
Chemin de fer	20
Derniers mandats	23
Mécontentement généralisé et Rébellions du Nord-Ouest de 1885	23
Les élections de 1887 et 1891	26
POLITIQUE AUTOCHTONE	27
La Loi sur les Indiens de 1876	28
Les pensionnats indiens au Canada	30
Le droit de vote des Autochtones	32
MACDONALD ET L'IMMIGRATION CHINOISE	33
MACDONALD ET LES FRANCOPHONES	34
CONCLUSION : UN HÉRITAGE CONTESTÉ	35

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

La présente étude documente la vie et l'œuvre de sir John A. Macdonald. En abordant son parcours politique et sa vie publique, elle vise à sonder l'importance du personnage dans l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal, de même qu'à aborder les grands événements de l'histoire canadienne qui ont marqué sa vie et sa carrière. En explorant ses relations avec différentes communautés, notamment les peuples autochtones, les Métis, les Canadiens français et des communautés issues de l'immigration, cette étude vise aussi à documenter les racines historiques des différentes perceptions du personnage de John A. Macdonald qui se sont côtoyées, voire entrechoquées, et qui ont évolué jusqu'à nos jours. À cet égard, mentionnons que si certaines de ces perceptions ont motivé l'érection d'un monument en son honneur en 1895, d'autres ont mené à des actes de vandalisme à l'égard de ce même monument, et ce, plus d'une fois au cours de sa longue existence.

Combinée aux deux parties précédentes, documentant le contexte urbain dans lequel le monument prend place et l'œuvre d'art que représentent la statue et son socle, cette recherche servira de base à l'analyse que souhaite mener la Ville quant à la suite à donner au renversement du monument. Plus spécifiquement, l'ensemble de ces documents vise à alimenter la démarche d'évaluation de l'intérêt patrimonial du monument et la formulation de recommandations inhérentes au Cadre d'intervention en reconnaissance élaboré par la Ville.

L'étude documentaire présentée ci-après n'est pas le fruit d'un travail de recherche basé sur des sources primaires. Considérant que la plupart des faits historiques sur Macdonald sont bien connus, ont déjà été documentés et font consensus depuis longtemps dans l'historiographie, le travail de recherche effectué ne vise pas à proposer une nouvelle interprétation du personnage historique à la lumière de sources inédites. Il s'est plutôt limité, en bonne partie, à extraire les données pertinentes d'études déjà existantes et à les mettre en forme dans l'objectif de faciliter la compréhension du personnage historique qu'est John A. Macdonald et de son héritage politique, social, culturel et économique. Ainsi, les informations contenues dans cette étude sont majoritairement tirées d'articles variés de l'Encyclopédie canadienne et du Dictionnaire biographique du Canada, et sont complétées au besoin par des articles de revues spécialisées et des rapports de Commissions d'enquête. Afin de faciliter la lecture, les sources et articles consultés pour chaque section sont indiqués dans une note de bas de page qui accompagne le titre de la section en question.

INTRODUCTION

Sir John A. Macdonald, juriste, homme d'affaires et homme politique, est largement reconnu à travers le Canada pour son rôle comme l'un des principaux, voire le principal des « Pères de la Confédération » du pays. En effet, son rôle central dans le projet d'édification du Dominion du Canada ne saurait être réfuté : présent lors de toutes les rencontres et conférences visant à discuter des termes de l'union des colonies britanniques de l'Amérique du Nord et menant souvent les débats et pourparlers, il est le principal instigateur de l'élaboration de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. À cet égard, il est désigné par le gouverneur général, Lord Monck, afin d'assumer le rôle de premier premier ministre du Canada avant d'être élu en septembre 1867. Durant les 19 années pendant lesquelles il est au pouvoir (1867-1873; 1878-1891), Macdonald et son gouvernement jouent un rôle déterminant dans la création du pays en portant plusieurs projets d'envergure à terme malgré d'importants obstacles, que ce soit l'expansion du territoire du Dominion d'un océan à l'autre, la construction du réseau ferroviaire, la colonisation de l'Ouest, l'élaboration de politiques économiques ou encore des projets d'immigration. À cet égard, Macdonald est certainement l'un des Canadiens qui a le plus contribué à façonner le pays, tant en ce qui concerne son territoire que sa structure politique. Pour tous ces accomplissements, Macdonald est depuis longtemps célébré dans l'histoire canadienne et loué pour ses qualités de bâtisseur de la nation, faisant partie des listes des plus grands premiers ministres canadiens et se classant comme l'une des plus grandes personnalités du pays.

Cette interprétation du personnage et de l'héritage de John A. Macdonald est toutefois loin d'être consensuelle. Elle ne l'a d'ailleurs jamais été. En 1895, le square Dominion est choisi afin d'accueillir une statue en l'honneur de John A. Macdonald. La localisation choisie pour la statue n'est pas banale; le square Dominion, aujourd'hui la place du Canada, est situé au cœur du centre-ville de Montréal, qui est alors la plaque tournante du Canada, sa capitale économique et industrielle et abrite les principales fortunes du Dominion. Or l'érection de ce monument, qui survient quatre années seulement après la mort de Macdonald, donne lieu à des réactions divergentes. Si l'événement est une occasion d'honorer la mémoire du père du Dominion du Canada pour ses organisateurs, il est avant tout un projet politique partisan piloté par les élites conservatrices pour plusieurs, et une opportunité de critiquer l'héritage de Macdonald et son rôle dans la répression des Métis pour d'autres.

Notoirement orangiste, anti-papiste, anti-catholique et antipathique envers les francophones, Macdonald n'est jamais célébré avec ferveur par les Canadiens français. S'il reçoit un certain soutien dans la province de Québec lors des pourparlers menant à la Confédération et de son premier mandat, c'est d'abord parce qu'il possède un sens politique remarquable qui se traduit dans la formation d'alliances qui jouent en sa faveur, comme celle qui le lie avec George-Étienne Cartier. Or la sévère répression des Métis lors de l'insurrection de 1885, la pendaison de Louis Riel, les efforts de Macdonald afin de nier les droits démocratiques des francophones au Manitoba et son désaveu général des francophones à travers le pays ont comme effet de faire fondre les appuis à Macdonald au Québec et scellent une animosité envers le premier ministre qui perdure jusqu'à aujourd'hui.

Plus récemment, de nouvelles études et enquêtes ont contribué à mettre en lumière l'ampleur des conséquences des politiques autochtones menées par Macdonald. Car si on commémore généralement son rôle en tant que premier premier ministre du Canada, Macdonald a également agi à titre de surintendant général des Affaires indiennes. Fort de ce double statut, il est le principal instigateur d'une attaque méticuleusement orchestrée contre les Autochtones dans l'objectif avoué de les assimiler. En 2013, l'historien James Daschuk publie son ouvrage *Clearing the Plains. Disease, Politics of Starvation, and the Loss of Indigenous Life*, dans lequel il attribue l'effondrement démographique des populations

autochtones de l'Ouest dans les années 1870 à la mise en œuvre, par le gouvernement fédéral, d'une « politique de la famine » visant à contraindre ces peuples à se déplacer dans des réserves où ils étaient dépourvus de droits. En 2015, le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, créée dans le but de guider les Canadiens dans la découverte des dures réalités du système de pensionnats indiens et mis en place par Macdonald lui-même, qualifie de génocide culturel ce système visant à « tuer l'indien dans l'enfant ». À cette nouvelle compréhension du passé s'ajoutent, en 2021, plusieurs découvertes de sépultures anonymes à proximité d'anciens pensionnats autochtones au Canada, qui ont participé à une prise de conscience nationale du sort tragique qu'ont vécu des milliers d'enfants autochtones¹. À la lumière de ces conclusions, l'héritage de Macdonald est durement contesté et le prestige qui lui était autrefois accordé est remis en cause par plusieurs.

Sous bien des angles, ce qui définit le mieux le personnage historique de Macdonald est probablement son attachement profond à l'Empire britannique. Macdonald en est d'ailleurs un de ses plus éminents représentants au Canada, la reine Victoria l'ayant anobli en 1867. La statue en hommage au premier ministre sise au cœur de la place du Canada a également choisi de mettre en évidence le lien fort qu'entretenait Macdonald avec l'Empire britannique en le représentant drapé de son costume de conseiller impérial privé². Au-delà de son rôle dans l'édification de la Confédération et dans la solidification de l'économie canadienne dans l'objectif de solidifier le Dominion, Macdonald cherche d'abord à faire prévaloir les intérêts de l'Empire britannique. Loin d'être un grand fervent de la démocratie, Macdonald s'en méfie et s'arrange pour concentrer le plus de pouvoir possible à Ottawa. De plus, la logique derrière ses conceptions raciales, basée sur la primauté raciale britannique et anglo-saxonne, illustre également son attachement à l'Empire sur lequel le soleil ne se couche jamais. Cette même logique justifie, à ses yeux ainsi qu'à ceux de plusieurs de ses contemporains, les politiques racistes et colonialistes qu'il poursuit envers les immigrants, les Autochtones, les Canadiens français, etc.

La plupart de ces faits sur John A. Macdonald sont évoqués et détaillés dans l'étude documentaire qui suit. Si cette étude offre l'avantage de compiler en un seul endroit plusieurs aspects de la biographie et de l'héritage de Macdonald, mentionnons que ces faits sont bien connus et font généralement consensus chez les historiens. À cet égard, le sens à donner au débat sur Macdonald et surtout sur son monument n'est pas un débat d'histoire, mais bien un débat de mémoire, de patrimoine et de symboles collectifs.

¹ Geneviève Lasalle, « 182 sépultures non marquées découvertes près d'un pensionnat en C.-B. », Radio-Canada, 30 juin 2021. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1805662/pensionnats-autochtones-decouverte-enfants>. Consulté le 12 novembre 2021.

² Luc-Normand Tellier, « John A. Macdonald, un grand démocrate ? », *Le Devoir*, 18 janvier 2021.

JEUNESSE ET DÉBUT DE CARRIÈRE³

John Alexander Macdonald, fils de Hugh Macdonald et de Helen Shaw, est né le 10 janvier⁴ 1815 à Glasgow, en Écosse. À l'âge de cinq ans, il s'installe avec ses parents à Kingston, dans le Haut-Canada. Hugh Macdonald, qui avait exercé sans succès le métier de marchand à Glasgow, exploite une série d'entreprises dans le Haut-Canada. Sans jamais faire fortune, il acquiert suffisamment de notoriété dans la région pour être nommé juge de paix du district de Midland en 1829. Avec sa femme, il veille à ce que son fils fasse les meilleures études possible à l'époque. J. A. Macdonald fréquente le *Midland District Grammar School*, ainsi qu'une école privée à Kingston, où il reçoit une formation « classique et générale » : il y étudie notamment la rhétorique, le latin, le grec, la grammaire, l'arithmétique et la géographie. Cette formation le prépare adéquatement à la profession qu'il choisit, le droit, et qu'il pratique toute sa vie.

En 1830, à l'âge de 15 ans, il commence son apprentissage à titre de stagiaire dans le cabinet d'un éminent avocat de Kingston, George Mackenzie, où il ne tarde pas à se distinguer. Deux ans plus tard, Mackenzie confie à Macdonald, alors âgé de 17 ans, l'administration d'une succursale à Napanee. Puis à 19 ans, soit deux années avant son admission au barreau du Haut-Canada, il ouvre son propre cabinet à Kingston.

Macdonald attire rapidement l'attention du public comme avocat, surtout parce qu'il accepte des affaires difficiles, à sensation même. Ainsi, en 1838, il accepte de défendre Nils von Schoultz, accusé d'avoir participé à la rébellion de 1837-38 dans le Haut-Canada et aux incursions des Américains à la frontière qui suivirent. Même s'il en perd autant qu'il en gagne, ces procès lui permettent de se faire une réputation de défenseur habile et vif d'esprit.

En 1839, il est nommé avocat à la Banque commerciale du district de Midland, puis en est nommé directeur. À partir de ce moment, sa pratique concerne essentiellement le droit commercial. Ses clients les plus importants sont des hommes d'affaires et des entreprises bien établies. Macdonald est lui-même un homme d'affaires actif, principalement impliqué dans l'aménagement du territoire et la spéculation. Tout au long des années 1840, 1850 et 1860, il achète et développe des propriétés urbaines, d'abord à Kingston, puis à Guelph et à Toronto, et achète et vend des terres agricoles et sauvages dans de nombreuses régions de la province. Il est également nommé directeur de diverses entreprises, principalement à Kingston. Durant 25 ans (y compris pendant la période où il est premier ministre), il est le président d'une firme de Québec, la *St. Lawrence Warehouse, Dock and Wharfage Company* et, en 1887, il devient le premier président de la *Manufacturers Life Insurance Company* de Toronto. De plus, il investit dans des actions bancaires, des compagnies routières et des transports maritimes des Grands Lacs.

La carrière commerciale de Macdonald n'est cependant pas uniformément réussie. Au moment de la dépression de 1857, il se retrouve pris avec beaucoup de terres invendables sur lesquelles il doit

³ Les informations contenues dans cette section sont tirées des sources suivantes :

- Johnson, J.K., « Sir John A. Macdonald ». Dans *l'Encyclopédie canadienne*. Historica Canada. Article publié le 31 juillet 2013; Dernière modification 28 novembre 2017. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sir-john-a-macdonald>. Consulté le 4 février 2021.
- Johnson, J.K. et Waite, P. B. Waite. « Macdonald, Sir John Alexander ». Dans *le Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003-. http://www.biographi.ca/fr/bio/macdonald_john_alexander_12F.html. Consulté le 4 février 2021.

⁴ Certaines sources indiquent plutôt le 11 janvier comme jour de naissance.

continuer à effectuer des paiements. Dans les années 1860, il subit de graves revers en raison de l'insouciance et de la mort subite de son partenaire juridique, A. J. Macdonell, et de l'effondrement de la *Commercial Bank*, qui avait avancé des prêts à Macdonald. Néanmoins, il réussit à éviter l'échec, en continuant à tirer des revenus de sa société de droit et de la vente et de la location de biens immobiliers.



Fig. 1: John A. Macdonald (Source: *L'Encyclopédie canadienne*).

VIE PERSONNELLE⁵

La vie personnelle de Macdonald est marquée par une série de malheurs. En 1843, il épouse sa cousine Isabella Clark. Deux ans après leur mariage, celle-ci tombe malade de façon chronique, souffrant de mystérieuses crises de faiblesse et de douleur. Elle reste invalide durant la majeure partie de leur vie conjugale. Isabella donne naissance à deux enfants; dans les deux cas, les grossesses et les accouchements sont extrêmement difficiles. Le premier enfant, John Alexander, décède à l'âge de 13 mois, tandis que son second fils, Hugh John, survit. Isabella elle-même décède en 1857.

En 1866, Macdonald fait la cour à Susan Agnes Bernard, qui devient sa seconde épouse l'année suivante. Agnes Bernard est la sœur d'Hewitt Bernard, le secrétaire privé de Macdonald. Le couple s'est rencontré pour la première fois à Québec en 1860. Celle-ci vivant à Londres à partir de 1865, Macdonald l'y revoit à l'occasion de la conférence sur la confédération des colonies de l'Amérique du Nord. Lorsque

⁵ Les informations contenues dans cette section sont tirées des sources suivantes :

- Johnson, J.K., « Sir John A. Macdonald ». Dans *L'Encyclopédie canadienne*. Historica Canada. Article publié le 31 juillet 2013; Dernière modification le 28 novembre 2017. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sir-john-a-macdonald>. Consulté le 4 février 2021.
- Johnson, J.K. et Waite, P. B. Waite. « Macdonald, Sir John Alexander ». Dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003-. http://www.biographi.ca/fr/bio/macdonald_john_alexander_12F.html. Consulté le 4 février 2021.
- P. B. Waite, « Bernard, Susan Agnes », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 14, Université Laval/University of Toronto, 2003-. http://www.biographi.ca/fr/bio/bernard_susan_agnes_14F.html. consulté le 8 février 2021.

Macdonald parle à Hewitt d'épouser sa sœur, ce dernier soulève une seule objection : Macdonald buvait beaucoup, et souvent. Celui-ci promet de faire amende honorable et épouse Agnes Bernard en 1867. En 1869, celle-ci accouche d'une fille, Mary, qui souffre d'hydrocéphalie et demeure incapable de marcher jusqu'à son décès en 1933.



Fig. 2 et 3 : À gauche, Lady Susan Agnes Macdonald, 1885, et à droite, Mary Macdonald, 1893
(Source: *L'Encyclopédie canadienne*).



Fig. 4 : Hugh John Macdonald, 1871
(Source: *L'Encyclopédie canadienne*)

Malgré la promesse faite à Hewitt, l'alcoolisme de Macdonald revient de manière fréquente. Son fort penchant pour l'alcool est d'ailleurs largement connu du public. Les contrecoups de ses excès se font sentir à plusieurs occasions au cours de sa carrière. En effet, de son propre aveu, Macdonald a complètement oublié certains moments des élections de 1872 en raison de sa consommation d'alcool, dont certaines négociations tenues avec l'homme d'affaires Hugh Allan, qui causent le scandale du Pacifique et obligent Macdonald à démissionner en 1873. Par la suite, sa consommation d'alcool devient plus modérée.



Fig. 5 : John Dougall et Sir John A. Macdonald
(Source: L'Encyclopédie canadienne)

CARRIÈRE POLITIQUE

Débuts en politique⁶

Dès son plus jeune âge, Macdonald manifeste un vif intérêt pour les affaires publiques. Il se montre ambitieux et cherche des opportunités partout où il peut les trouver. À 19 ans, en 1834, il devient secrétaire du *Prince Edward District Board of Education* et de la *Hallowell Young Men's Society*. À Kingston, il est secrétaire de la *Celtic Society* en 1836, président de la *Young Men's Society of Kingston* en 1837, vice-président de la *St Andrew's Society* en 1839 et membre de la communauté presbytérienne. Il amorce sa carrière politique en mars 1843. Bien connu comme avocat, homme d'affaires et citoyen, il est facilement élu conseiller municipal de Kingston, un poste qu'il occupe de 1843 à 1846. Participant de plus en plus activement aux politiques conservatrices, il se lance en politique provinciale en 1844, à l'âge de 29 ans. Il est élu représentant de Kingston sans difficulté sous la bannière des conservateurs, affirmant ainsi sa croyance dans le lien britannique et son engagement envers le développement de la province du Canada.

⁶ Les informations contenues dans cette section sont tirées des sources suivantes :

- Johnson, J.K., « Sir John A. Macdonald ». Dans *L'Encyclopédie canadienne*. Historica Canada. Article publié le 31 juillet 2013; Dernière modification le 28 novembre 2017. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sir-john-a-macdonald>. Consulté le 4 février 2021.
- Johnson, J.K. et Waite, P. B. Waite. « Macdonald, Sir John Alexander ». Dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003-. http://www.biographi.ca/fr/bio/macdonald_john_alexander_12F.html. Consulté le 4 février 2021.

À cette époque, les partis politiques et le gouvernement sont en pleine transition. L'union du Haut et du Bas-Canada s'opère en 1841, à la suite de l'Acte d'union. Le Haut et le Bas-Canada sont respectivement rebaptisés Canada-Ouest et Canada-Est. Ils sont gouvernés par une seule assemblée législative, celle de la Province du Canada. Une structure ministérielle plus moderne commence à se dessiner, mais le gouvernement britannique n'a pas encore accordé à l'Amérique du Nord britannique le gouvernement responsable, et le gouverneur général a toujours un rôle prépondérant. Dans ce contexte, Macdonald adopte des opinions politiques prudentes. Il se montre en faveur de la prérogative impériale et de l'appui de l'État aux écoles confessionnelles, tout en s'opposant à l'abolition du droit d'aînesse (qui stipule que lorsqu'un propriétaire immobilier meurt sans laisser de testament, son fils aîné hérite de tout) et à l'extension du droit de vote, car de telles mesures ne sont pas britanniques et présentent le potentiel d'affaiblir le lien britannique ou l'autorité du gouverneur.

Macdonald n'est toutefois pas un conservateur réactionnaire. Son approche à la politique est essentiellement pragmatique. En effet, il se révèle un stratège politique perspicace, croyant fermement qu'il faut fixer des buts pratiques à atteindre par des moyens pratiques. Le fait est que les circonstances empêchent Macdonald, ou tout autre politicien conservateur, de s'accrocher à des positions politiques dépassées. Le transfert du pouvoir du gouverneur et de ses conseillers nommés à des politiciens coloniaux élus et l'acceptation progressive de la politique partisane créent un système dans lequel les vues exclusivistes ne peuvent être maintenues, du moins en public.

Pendant six des dix premières années de sa carrière politique - entre 1848 et 1854 - son parti n'est pas au pouvoir et son caractère pragmatique s'exprime principalement dans ses efforts afin de promouvoir les intérêts de sa circonscription. Il présente régulièrement des pétitions et des lois traitant de questions telles que l'incorporation de Kingston en tant que ville, offre son soutien à ses organismes caritatifs, religieux et éducatifs et fait la promotion des entreprises de la région de Kingston telles que les compagnies routières et ferroviaires, les compagnies d'assurance, les institutions financières et les compagnies de gaz, de lumière et d'eau (Macdonald avait d'ailleurs un intérêt financier personnel dans toutes ces entreprises).

Macdonald reste ainsi dans l'opposition jusqu'aux élections de 1854, après quoi il participe à la création d'une nouvelle alliance politique, le Parti libéral-conservateur. Celle-ci réunit les conservateurs à une alliance existante entre les réformistes du Haut-Canada et le bloc politique majoritaire des Canadiens français, les *Bleus*. Pour Macdonald et les conservateurs, cette alliance présente des avantages politiques évidents, les Bleus détenant la majorité dans le Bas-Canada. Elle reflète également la croyance de Macdonald en la coopération franco-anglaise et son engagement de longue date à l'union du Haut et du Bas-Canada en tant que nécessité économique.

Une fois au pouvoir, Macdonald occupe le prestigieux poste de procureur général du Haut-Canada. En tant que procureur général (poste qu'il occupe jusqu'en 1867 sauf pour les périodes de 1858 et 1862-1864), il assume une lourde charge administrative, son bureau supervisant entre autres les systèmes judiciaire et pénal du Haut-Canada. Après la retraite du chef conservateur sir Allan MacNab, qu'il aide d'ailleurs à orchestrer en 1856, Macdonald lui succède en tant que co-premier ministre de la Province du Canada. Il occupe cette position de concert avec Étienne-Paschal Taché, puis George-Étienne Cartier en 1857-1862 (sauf pour les deux jours de l'administration Brown-Dorion en 1858).

Son approche au pouvoir politique et à la responsabilité est en pratique très centralisée. Macdonald lui-même garde une main ferme sur les affaires du parti dans sa propre section de la province du

Canada. Il en est le stratège en chef, le collecteur de fonds et, lors des élections, l'organisateur de campagne. Il intervient directement au niveau des circonscriptions pour s'assurer que les candidats appropriés sont nommés, conseille les candidats sur la politique et les tactiques et organise le financement des élections si nécessaire. Il tente d'obtenir le soutien en bloc d'un certain nombre de grands groupes, tels que l'Ordre d'Orange et les adhérents des églises méthodistes et catholiques, en faisant appel aux dirigeants de ces organisations pour leur influence auprès de leurs adeptes. Malgré tous ses efforts, Macdonald ne remporte pas la victoire éclatante qu'il souhaitait aux élections dans le Haut-Canada en 1861. Après sa première longue tournée de conférences et une campagne au cours de laquelle il prône une fédération nord-américaine britannique, ses candidats n'obtiennent qu'une petite majorité des sièges du Haut-Canada. Aux autres élections sous sa direction, en 1857–1858 et 1863, les conservateurs du Haut-Canada sont vaincus.

La Confédération⁷

Dès la deuxième moitié des années 1850, l'idée d'une union éventuelle des colonies de l'Amérique du Nord britannique est régulièrement abordée par les journaux et à l'Assemblée législative; on y voit généralement la solution à une crise politique et économique. En effet, de 1854 à 1864, Macdonald rencontre, dans le Canada-Ouest (ancien Haut-Canada), une opposition grandissante à l'union politique avec le Canada-Est (ancien Bas-Canada). Du point de vue réformiste, tel qu'exprimé par George Brown, du *Globe* de Toronto, la « domination » de l'influence canadienne-française au sein du gouvernement de Macdonald et de George-Étienne Cartier pose obstacle aux besoins et aux aspirations légitimes du Canada-Ouest. Dans ce contexte, la proposition d'un système de gouvernement fédéral pour les deux sections du Canada ou pour toutes les provinces britanniques d'Amérique du Nord reçoit un large soutien dans la province du Canada parce qu'elle offre un moyen de sortir de l'impasse politique hautement polarisée et fournirait au Haut et au Bas-Canada des gouvernements provinciaux séparés, permettant ainsi une plus grande liberté d'action régionale et une diminution des tensions sectorielles et raciales. Par ailleurs, le projet d'union de l'Amérique du Nord britannique prend de l'ampleur dans les années 1860, inspiré en partie par la crainte de voir l'Amérique du Nord britannique se faire dominer et même annexer par les États-Unis, crainte qui s'amplifie au lendemain de la guerre de Sécession (1861-1865). Par ailleurs, les États-Unis, toujours mécontents du soutien britannique aux États du Sud, annulent le traité de réciprocité qui facilite le libre-échange de nombreux produits entre eux et l'Amérique du Nord britannique. Soudainement, le projet de fédération apparaît aux colonies comme une chance de créer un nouveau marché de libre-échange. En somme, au courant des années 1860, l'idée d'unir les colonies de l'Amérique du Nord britannique en un seul pays tient à ces principaux facteurs: le protectionnisme de la politique commerciale américaine, la crainte d'une invasion et d'une expansion des États-Unis et la réticence croissante de la Grande-Bretagne à financer la défense de ses colonies.

⁷ Les informations contenues dans cette section sont tirées des sources suivantes :

- Johnson, J.K., « Sir John A. Macdonald ». Dans *l'Encyclopédie canadienne*. Historica Canada. Article publié le 31 juillet 2013; Dernière modification le 28 novembre 2017.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sir-john-a-macdonald>. Consulté le 4 février 2021.
- Waite, P.B., « La Confédération ». Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Historica Canada. Article publié le 22 septembre 2013; Dernière modification le 29 octobre 2019.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/confederationJohnson>. Consulté le 4 février 2021.
- Johnson, J.K. et Waite, P. B. Waite. « Macdonald, Sir John Alexander ». Dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003-.
http://www.biographi.ca/fr/bio/macdonald_john_alexander_12F.html. Consulté le 4 février 2021.

Macdonald, cependant, est froid à l'idée d'une union fédérale. Il craint qu'une fédération ait « les défauts de la Constitution des États-Unis », soit un gouvernement central faible. Il préfère une forme de gouvernement hautement centralisée, de préférence unitaire, qui ne serait pas déchirée par des conflits de compétence, ce qui, selon lui, avait été « si douloureusement manifesté » pendant la guerre civile américaine. Toutefois, en dépit de ces craintes vives au sujet de la fédération, Macdonald renverse sa position et se joint à la « grande coalition » par laquelle la majorité des réformateurs du Haut-Canada se joignent aux conservateurs de Macdonald et aux Bleus de Cartier dans le but de créer une union de l'Amérique du Nord britannique. Les raisons du brusque changement d'esprit de Macdonald sont à la fois liées à des perspectives d'avenir et à des considérations d'ordre entièrement pratique. La fédération « empêcherait l'anarchie », « réglerait la grande question constitutionnelle de la réforme parlementaire au Canada » et « rétablirait le crédit de la province à l'étranger ». En d'autres termes, les provinces unies formeraient un pays plus grand, plus fort, une communauté plus harmonieuse et même un rival potentiel des États-Unis. Plus immédiatement, la coalition lui permettait d'échapper à de graves difficultés politiques dans sa propre partie du Canada, où le Parti réformiste semblait gagner une force imbattable. « J'ai alors eu la possibilité », écrit-il en privé en 1866, « soit de former un gouvernement de coalition, soit de confier l'administration des affaires au parti Grit pour les dix prochaines années »⁸.

Les termes de la Confédération sont élaborés au cours d'une série de conférences et de négociations ordonnées. La mesure dans laquelle Macdonald est personnellement responsable de la forme et du fond de l'accord fédéral a fait l'objet d'un débat, mais il ne fait aucun doute qu'il est une figure dominante tout au long des événements de 1864-1867, aux côtés de George-Étienne Cartier et George Brown. En septembre 1864, ils se rendent tous les trois à une conférence à Charlottetown afin de soutenir l'union des provinces maritimes à une Confédération élargie. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse acceptent, mais pas l'Île-du-Prince-Édouard. Les 72 résolutions adoptées à la Conférence de Québec, au cours de laquelle Macdonald est le principal porte-parole du projet canadien, établissent entre autres que le Canada posséderait un gouvernement fédéral et des gouvernements dans chaque province et que le pouvoir serait partagé entre ces gouvernements. Il préside les réunions à Londres en 1866-1867. Lors de ces pourparlers, il dirige l'élaboration d'un système fédéral qui accorde au gouvernement central une prépondérance sans équivoque sur les gouvernements provinciaux. Ainsi, tout en admettant la nécessité d'un arrangement fédéral pour concilier les importantes différences raciales, religieuses et régionales, Macdonald privilégie un gouvernement fort, hautement centralisé et unitaire. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'est toutefois probablement pas exactement tel que l'aurait rédigé Macdonald s'il avait eu toute latitude de le faire seul. Celui-ci voulait les gouvernements provinciaux faibles, qui devaient un jour cesser d'exister selon lui. Il entrevoyait un Canada doté d'un seul gouvernement, habité par une population aussi homogène que possible qui partageait des institutions et des traits communs. Néanmoins, sans être exactement tel qu'il l'aurait lui-même rédigé, le document correspond globalement aux objectifs principaux de Macdonald, notamment en ce qui concerne la répartition des pouvoirs entre les gouvernements central et provinciaux.

Son expertise constitutionnelle, ses compétences et ses connaissances sont reconnues par le gouvernement impérial, de sorte que Lord Monck, ancien gouverneur général de la Province du Canada et premier gouverneur général du Dominion, désigne Macdonald pour exercer les fonctions de premier ministre du Canada en attendant les premières élections générales (déclenchées au mois d'août 1867). Le projet de loi de l'Amérique du Nord britannique, pour l'union fédérale de la Province du Canada, de la

⁸ Johnson, J.K. et Waite, P. B. Waite. « Macdonald, Sir John Alexander ». Dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003-. http://www.biographi.ca/fr/bio/macdonald_john_alexander_12F.html. Consulté le 4 février 2021.

Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, est promulgué le 29 mars 1867 et entre en vigueur le 1er juillet, date à laquelle est par la suite célébrée la fête du Dominion. Cette même journée, Macdonald est anobli et fait Chevalier commandeur de l'Ordre du Bain, ce qui lui donne le titre de sir John A. Macdonald.



Fig. 6 et 7 : À gauche, Sir John A. Macdonald drapé de ses habits impériaux (Source: *Dictionnaire biographique du Canada*). À droite, la caricature politique « Confederation. The Much-Fathered Youngster » (Source : *L'Encyclopédie canadienne*).



Fig. 8 : Délégués à la Conférence de Charlottetown, 11 septembre 1864 (Source: *L'Encyclopédie canadienne*).

Premier premier ministre du Canada⁹

Pendant son premier mandat, de 1867 à 1873, Macdonald se fait « bâtisseur de la nation ». Au cours de cette période, le Manitoba (1870), les Territoires du Nord-Ouest (1870), aujourd'hui la Saskatchewan et l'Alberta (toutes deux depuis 1905), la Colombie-Britannique (1871) et l'Île-du-Prince-Édouard (1873) viennent se joindre aux quatre provinces originales de la Confédération.

La consolidation de la Confédération et l'ajout de nouveaux territoires qui caractérisent la période 1867-1873 ne se font pas sans heurts. Alors que les fortes visées centralisatrices de Macdonald à l'égard de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du territoire de la *Hudson's Bay Company* apparaissent dès les premières sessions du Parlement du Canada, la persistance de sentiments anticonfédéraux lui cause certains problèmes. C'est le cas notamment en Nouvelle-Écosse, où le premier ministre Charles Tupper avait poussé ses concitoyens à adhérer à la Confédération malgré leur réticence. Ainsi Macdonald ne souhaite pas imposer le régime canadien à une autre colonie sans avoir sondé l'opinion de la population et l'avoir jugée favorable, ce qui explique sa promptitude à négocier les exigences des colonies britanniques d'Amérique du Nord se joignant au Dominion.

Le même souci de consultation n'est toutefois pas également exprimé à l'égard des peuples autochtones et métis, qui ne sont invités à aucune des conférences visant à préparer la Confédération. Et pourtant, les décisions qui y sont prises ont d'importantes conséquences pour eux. D'ailleurs, l'entrée dans la Confédération du Manitoba est le théâtre d'une résistance qui oppose les Métis au gouvernement canadien et qui marque le premier mandat de Macdonald à la tête du Dominion du Canada. En mars 1869, la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) convient de vendre la Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest au Dominion du Canada. Le territoire est alors essentiellement peuplé de Métis anglophones et francophones, qui sont pour la plupart des descendants des voyageurs et coureurs des bois de France et d'Angleterre qui se sont installés dans les communautés autochtones après s'être aventurés dans l'Ouest pour la traite des fourrures. Or, pendant les longues négociations traitant du transfert des territoires, les gouvernements canadien et britannique ne se soucient pas du peuple métis et négocient comme si ces territoires n'abritaient aucune population humaine.

Lors des négociations, les Métis habitant sur ces terres commencent à craindre l'arrivée massive d'immigrants anglo-protestants en provenance de l'Ontario. Ces craintes sont exacerbées par l'arrivée d'arpenteurs du gouvernement, qui évaluent le territoire conformément au système anglo-canadien, alors que les terres sont déjà organisées en fonction du système seigneurial hérité de la Nouvelle-France. Les Métis mettent alors sur pied le Comité national des Métis afin de protéger le statut social, leurs droits fonciers et leur culture. Louis Riel est d'abord élu secrétaire, puis président du Comité, qui obtient l'appui à la fois des communautés métisses francophones et anglophones. Au début du mois de décembre 1869, un Comité national des Métis est consolidé en tant que gouvernement provisoire. Avec Louis Riel à sa tête, il rejette l'autorité du Canada à gouverner le Nord-Ouest et propose une entente négociée avec le Canada pour son entrée dans la Confédération. Au même moment, une petite troupe de soldats canadiens voulant faire tomber le gouvernement provisoire se réunit à Portage

⁹ Les informations contenues dans cette section sont tirées des sources suivantes :

- Johnson, J.K., « Sir John A. Macdonald ». Dans *l'Encyclopédie canadienne*. Historica Canada. Article publié le 31 juillet 2013; Dernière modification le 28 novembre 2017. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sir-john-a-macdonald>. Consulté le 4 février 2021.
- Stanley, George F.G., « Louis Riel », Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Historica Canada. Article publié le 22 avril 2013; Dernière modification le 9 mai 2016. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/louis-riel>. Consulté le 4 février 2021.

la Prairie. L'apparition de Canadiens armés inquiète les Métis, qui les capturent, les emprisonnent et condamnent Thomas Scott, un jeune orangiste, à mort par peloton d'exécution. Celui-ci est exécuté le 4 mars 1870.



Fig. 9 et 10 : À gauche, Louis Riel. À droite, le gouvernement provisoire de la nation métisse (Source: *L'Encyclopédie canadienne*).



Fig. 11 : L'exécution de Thomas Scott (Source: *L'Encyclopédie canadienne*).

Cette exécution radicalise l'Ontario protestant qui, à partir de ce moment, cherche à venger la mort de Thomas Scott auprès de Louis Riel. Malgré l'opposition de la loge orangiste de l'Ontario dont Thomas Scott était membre, les délégués du gouvernement provisoire concluent un accord avec le gouvernement canadien. L'accord est consacré dans la Loi sur le Manitoba, qui reçoit la sanction royale le 12 mai 1870, date à laquelle le Manitoba fait son entrée dans la Confédération. Certaines demandes particulières de Riel se retrouvent au cœur de l'entente. Le gouvernement fédéral s'engage notamment à réserver 1,4 million d'acres (566 560 hectares) pour les enfants des Métis habitant au Manitoba, à accepter un système d'écoles confessionnelles et à attribuer de façon officielle à la province le statut bilingue. Bien que les autorités canadiennes soient toujours prêtes à négocier avec Louis Riel, elles refusent de lui accorder, et à d'autres chefs rebelles, l'amnistie inconditionnelle, ce qui le contraint à s'exiler.

Au final, l'insurrection de rivière Rouge réussit à atteindre ses grands objectifs, puisqu'elle mène à la création d'une province distincte, avec terres et droits garantis. Il s'agit toutefois d'une victoire creuse. Le gouvernement échoue à remplir ses engagements et les Métis se trouvent éventuellement tellement désavantagés au Manitoba qu'ils déménagent plus loin vers l'ouest. Là, ils essaieront de nouveau, cette fois-ci de façon plus violente et tragique, d'affirmer leur nationalité lors de la Rébellion du Nord-Ouest en 1885, encore une fois sous la direction de Louis Riel. Au Canada, les réactions à la résistance métisse sont variées. En Ontario, Louis Riel est largement perçu comme étant le « meurtrier » de Thomas Scott et une récompense de 5 000 \$ est offerte pour son arrestation. Au Québec, il est considéré comme un héros, un défenseur de la religion catholique et de la culture française au Manitoba. Cette différence d'opinions laisse présager la scission plus franche qui oppose le Québec et l'Ontario à la suite des Rébellions du Nord-Ouest et qui a des répercussions durables sur la politique canadienne.

Scandale du Pacifique¹⁰

Le premier mandat de Macdonald est également marqué par la construction d'une ligne du Chemin de fer Intercolonial entre Québec et Halifax, ce qui était une des conditions afin que les provinces maritimes se joignent à la Confédération. L'on projette parallèlement la construction d'un chemin de fer transcontinental jusqu'à la côte du Pacifique. Ces entreprises engloutissent des sommes faramineuses provenant des fonds publics et ne se déroulent pas sans incident. Elles mènent en effet au scandale du Pacifique en 1872-73, premier grand scandale politique après la Confédération, qui conduit entre autres à la démission du gouvernement de Macdonald.

En 1871, la Colombie-Britannique se laisse attirer dans le Dominion du Canada suite à la promesse que le chemin de fer transcontinental sera bâti dans les 10 années suivantes. Le chemin proposé, 1 600 km plus long que le premier chemin transcontinental américain, constitue une dépense de taille pour une nation de 3,5 millions d'habitants. Deux groupes syndicaux rivalisent pour obtenir ce contrat, mais on promet secrètement de le donner au syndicat de sir Hugh Allan, magnat du transport maritime de Montréal et bâtisseur de chemins de fer, en échange de son soutien financier à la campagne des conservateurs pendant les élections de 1872. Macdonald et ses collègues conservateurs, sir

¹⁰ Les informations contenues dans cette section sont tirées des sources suivantes :

- Johnson, J.K., « Sir John A. Macdonald ». Dans *l'Encyclopédie canadienne*. Historica Canada. Article publié le 31 juillet 2013; Dernière modification le 28 novembre 2017. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sir-john-a-macdonald>. Consulté le 4 février 2021.
- Waite, P.B., « Scandale du Pacifique », Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Historica Canada. Article publié le 7 février 2006; Dernière modification le 14 janvier 2021. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/scandale-du-pacifique>. Consulté le 4 février 2021.

George-Étienne Cartier et Hector-Louis Langevin, ont alors besoin de financement afin de faire campagne au Québec et en Ontario, où ils risquent de perdre des sièges. Appuyé par les bailleurs de fonds américains, Allan donne plus de 350 000 \$ pour la campagne des conservateurs. Mentionnons qu'à cette époque, les activités financières des partis politiques ne sont pas encore réglementées. Depuis la création de la Confédération jusqu'en 1897, le Parti libéral et le Parti conservateur ont tendance à s'en remettre aux dons des entreprises, ce qui aboutit régulièrement à des scandales.

Malgré le financement, Macdonald n'obtient pas les résultats escomptés aux élections. Bien qu'il conserve le pouvoir, son gouvernement majoritaire de 1867 est vraiment réduit. Parallèlement, l'avocat de Hugh Allan, chargé de lui garder sa correspondance, se fait voler la correspondance prouvant qu'il existait un accord entre Allan et Macdonald. Les lettres sont vendues aux députés de l'opposition libérale, qui dévoilent le scandale à la Chambre des communes le 2 avril 1873.

En réponse aux accusations venant des libéraux, Macdonald déclare avoir les mains propres, car il n'a pas tiré de profit personnel de son lien avec Hugh Allan. Cependant, de son propre aveu, Macdonald a complètement oublié certains moments des élections de 1872 et des négociations avec Hugh Allan, car il buvait parfois à l'excès, ce qui lui causait certains problèmes politiques. Quelques jours après le dévoilement du scandale à la Chambre des communes, un comité parlementaire est convoqué par le gouvernement de Macdonald afin de faire enquête sur des allégations de conflit d'intérêts et de corruption. Éventuellement, Macdonald et son gouvernement sont forcés de démissionner en novembre 1873 et essuient une défaite aux élections de 1874 par la suite. Cela ne détruit toutefois pas le premier ministre sur le plan politique. Cinq ans plus tard, en 1878, il mène son Parti conservateur au pouvoir de nouveau et il occupe le poste de premier ministre encore pendant 13 ans, soit jusqu'à sa mort en 1891.



Fig. 12 et 13: Deux caricatures politiques sur le scandale du Pacifique (Source : *L'Encyclopédie canadienne*).

Retour au pouvoir et Politique nationale¹¹

Le retour au pouvoir de Macdonald en 1878 est marqué par l'adoption de la Politique nationale, la stratégie économique et politique centrale du Parti conservateur. En 1874, la défaite de Macdonald coïncide avec le début d'un ralentissement du commerce au pays, d'où la réputation d'inefficacité généralement attribuée à l'administration libérale d'Alexander Mackenzie. En 1876, Macdonald commence à prôner une politique de réajustement du tarif des douanes, qui se traduit par l'imposition de tarifs douaniers élevés sur les biens étrangers importés afin de protéger le secteur manufacturier canadien de la concurrence étatsunienne. Cette Politique nationale devient une question d'intérêt public après que le gouvernement libéral n'ait pas réussi à augmenter les tarifs douaniers dans le budget de 1876. Lors des élections générales de 1878, Macdonald fait de la protection tarifaire le slogan de ralliement de son parti, ce qui contribue à son retour triomphal au pouvoir en 1878. Après consultation avec le milieu des affaires, il augmente les tarifs dans le budget de mars 1879.

Il est prévu qu'en élargissant la base économique nationale, les tarifs élevés rétablissent la confiance des Canadiens envers le développement de leur pays. Macdonald reconnaît que sa Politique nationale favoriserait également le développement d'un groupe d'hommes d'affaires prospères, y compris plusieurs à Montréal, alors capitale industrielle et financière du Canada, qui pourraient par la suite contribuer généreusement au Parti conservateur. À cette époque, on augmente le tarif douanier sur la plupart des produits fabriqués à l'étranger, ce qui offre une protection considérable aux fabricants canadiens. Tout aussi importante pour ces derniers, la réduction des droits de douane sur les matières premières et les produits semi-transformés fait diminuer les coûts de production.

Attrayante pour les nationalistes canadiens et ceux qui nourrissent un sentiment antiaméricain, elle deviendra un trait permanent de la vie économique et politique canadienne. Au fil du temps, la Politique nationale prend un sens plus large dans la rhétorique du Parti conservateur, qui a tendance à l'assimiler à ses plus grandes politiques de développement, comme le chemin de fer du Canadien Pacifique et la colonisation de l'Ouest. Elle devient la base de la politique du Parti conservateur pendant des décennies, jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale.

Malgré sa longévité, la Politique nationale n'obtient toutefois que des résultats mitigés, notamment parce qu'elle n'est pas acceptée dans l'Ouest malgré sa popularité au Canada central. Elle reste ainsi au cœur d'un ressentiment persistant envers le secteur manufacturier de l'Est.

¹¹ Les informations contenues dans cette section sont tirées des sources suivantes :

- Johnson, J.K., « Sir John A. Macdonald ». Dans *l'Encyclopédie canadienne*. Historica Canada. Article publié le 31 juillet 2013; Dernière modification le 28 novembre 2017. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sir-john-a-macdonald>. Consulté le 4 février 2021.
- Brown, Robert Craig, « Politique nationale ». Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Historica Canada. Article publié le 7 février 2006; Dernière modification le 4 mars 2015. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/politique-nationale>. Consulté le 4 février 2021.

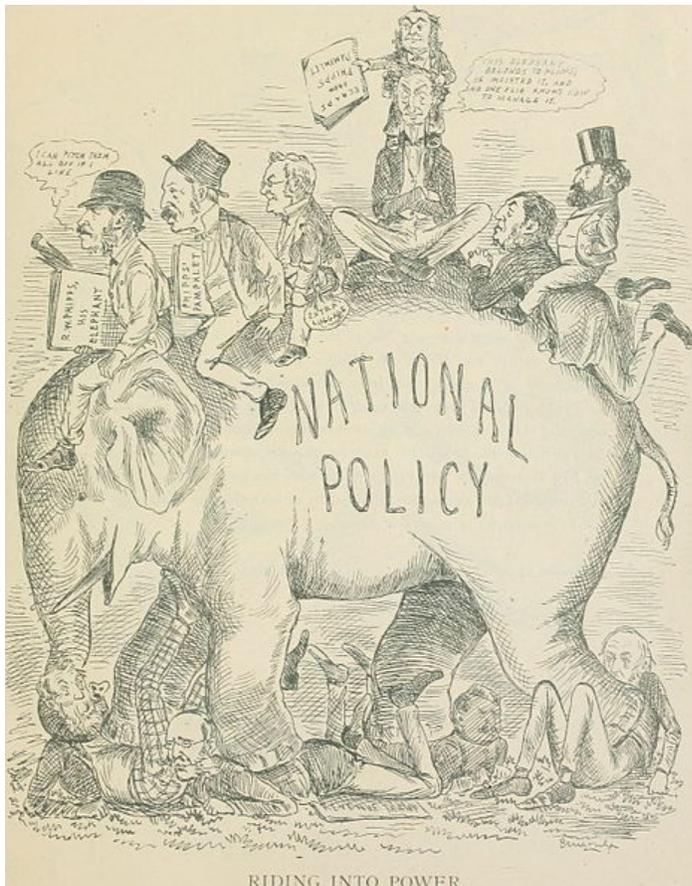


Fig. 14 : Une esquisse politique de Sir John A. Macdonald par John Wilson Bengough (Source: *L'Encyclopédie canadienne*).

Chemin de fer¹²

Le grand projet national du deuxième gouvernement de Macdonald consiste à terminer la construction du chemin de fer transcontinental du Canadien Pacifique, tel que promis à la Colombie-Britannique lors de son entrée en Confédération en 1871. Macdonald lui-même joue d'ailleurs un rôle de premier plan dans la réalisation du chemin de fer, en s'assurant que sa construction soit terminée en dépit des nombreuses difficultés financières et techniques d'une telle entreprise.

En effet, les difficultés techniques de sa construction et les délais très courts imposés en font une entreprise difficile et surtout fort onéreuse, exigeant l'injection massive de subventions gouvernementales. Ainsi, des provisions généreuses sont garanties au Canadien Pacifique, incorporé en personne morale dès 1881, dont 25 millions de dollars comptants, 25 millions d'acres (environ 10 millions d'hectares) de terrain le long de la voie ferrée, 37 millions de dollars en couverture des coûts d'arpentage ainsi qu'un monopole de 20 ans sur le transport vers les États-Unis. Ces provisions font à

¹² Les informations contenues dans cette section sont tirées des sources suivantes :

- Johnson, J.K., « Sir John A. Macdonald ». Dans *L'Encyclopédie canadienne*. Historica Canada. Article publié le 31 juillet 2013; Dernière modification le 28 novembre 2017.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sir-john-a-macdonald>. Consulté le 4 février 2021.
- Lavallé, Omer, « Chemin de fer du Canadien Pacifique ». Dans *L'Encyclopédie Canadienne*. Historica Canada. Article publié le 6 mars 2008; Dernière modification le 24 janvier 2018.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/chemin-de-fer-du-canadien-pacifique>. Consulté le 4 février 2021.

l'époque l'objet de vives dénonciations de la part d'intérêts concurrents et restent litigieuses lors du développement des Prairies de l'Ouest. En outre, à deux reprises, en 1884 et en 1885, Macdonald accepte de prendre de nouvelles mesures législatives pour accorder des subventions supplémentaires, nécessaires à l'achèvement de la ligne ferroviaire. Néanmoins, l'expansion américaine vers l'Ouest amène Macdonald et ses conservateurs à faire de l'achèvement du chemin de fer un impératif national.

Dans les Prairies, la construction du chemin de fer progresse à pas de géant. Les rochers du Bouclier canadien et les montagnes de la Colombie-Britannique rendent toutefois la construction beaucoup plus difficile et exigent que soient déployées des prouesses d'ingénierie. Les difficultés de recrutement d'une main-d'œuvre adéquate en Colombie-Britannique sont à l'origine de l'immigration de milliers de travailleurs chinois. Au final, quelque 15 000 ouvriers chinois travaillent à la construction du chemin de fer Canadien Pacifique, et ce, dans des conditions difficiles et pour un maigre salaire. Ces ouvriers souffrent grandement; les historiens estiment qu'au moins 600 d'entre eux sont morts. Leur embauche est controversée, plus particulièrement en Colombie-Britannique, où les politiciens s'inquiètent des répercussions économiques et culturelles de cet afflux de travailleurs chinois.

Le chemin de fer est finalement complété en novembre 1885. L'année suivante, Macdonald et son épouse Lady Agnes Macdonald montent à bord du premier train pour un voyage inaugural à travers le pays. Reliant le Canada d'est en ouest, le chemin de fer joue un rôle important dans le développement de la nation, notamment en ce qui concerne la colonisation des territoires de l'Ouest. Durant les travaux de construction, le Canadien Pacifique s'implique ainsi dans la vente et la colonisation de terres, l'acquisition de la Dominion Express Co. et la transmission de messages commerciaux par télégraphe. Il fait une percée dans l'industrie touristique en fournissant ses propres wagons-lits et wagons-restaurants et en construisant des hôtels destinés au tourisme (p. ex., à Lake Louise, en Alberta) et des restaurants le long de la voie ferrée dans les montagnes de l'Ouest. Une fois la construction achevée, le CP doit relever l'énorme défi que représente l'expansion de ses activités pour assurer sa rentabilité. Malgré le peuplement rapide le long de ses voies ferrées pendant de nombreuses années, la densité démographique de l'Ouest canadien ne suffit pas à rentabiliser la compagnie, qui s'emploie activement à promouvoir le commerce sur la côte du Pacifique. Il contribue cependant au peuplement de l'Ouest canadien en étendant son réseau de voies secondaires pour attirer le trafic vers la ligne principale est-ouest. Des colonies s'établissent rapidement le long des lignes secondaires construites vers le sud du Manitoba, en Saskatchewan, entre Regina et Prince Albert, et de Calgary vers le nord jusqu'à Strathcona, aujourd'hui Edmonton.

La complétion du chemin de fer a également pour effet d'étendre le territoire du pays, en plus de créer un lien physique entre les régions du Dominion. Ces développements s'accompagnent des premiers pas vers l'autonomie canadienne dans les affaires mondiales. Macdonald n'a jamais envisagé l'indépendance du Canada envers la Grande-Bretagne, mais plutôt une forme de coopération avec la mère patrie. Néanmoins, durant son mandat, le Canada s'approche de l'indépendance. Déjà en 1871, Macdonald lui-même représente le Canada au sein de la commission britannique qui négocie le traité de Washington. En 1880, la création du poste de haut-commissaire du Canada en Grande-Bretagne a lieu, et en 1877, c'est le ministre des Finances du gouvernement conservateur, Charles Tupper, qui représente le Canada à la commission mixte à Washington.



Fig. 15 : Construction du chemin de fer Canadien Pacifique (Source: *L'Encyclopédie canadienne*).

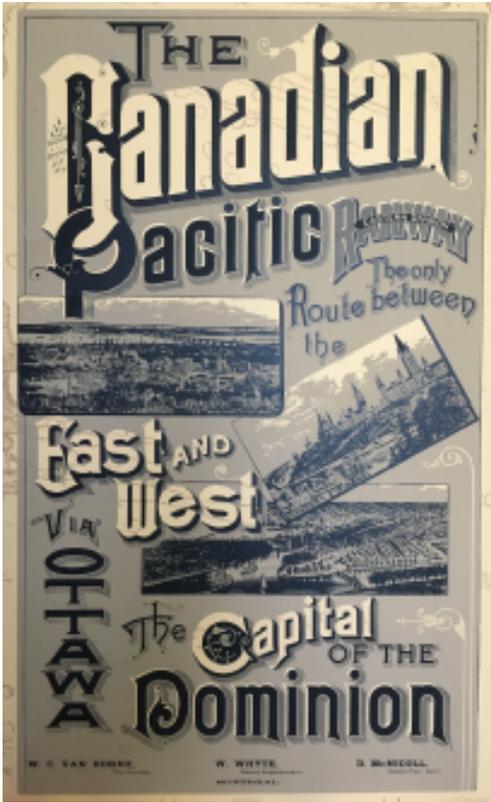


Fig. : 16 et 17 : À gauche, la construction du chemin de fer et à droite, une affiche du chemin de fer Canadien Pacifique vers 1890 (Source: *L'Encyclopédie canadienne*)

Derniers mandats¹³

La fin de la carrière de Macdonald est semée d'embûches. Malgré ses victoires successives aux élections fédérales, il doit composer avec un cabinet miné par le vieillissement, la maladie, l'incompétence ou simplement l'usure. Macdonald lui-même montre des signes de vieillissement, et la maladie ainsi que diverses afflictions l'empêchent à plusieurs reprises d'assumer ses fonctions de premier ministre.

Par ailleurs, malgré son long règne à la tête du pays, le pouvoir de Macdonald et des conservateurs est affaibli. Tout au long des années 1880, le premier ministre de l'Ontario, Oliver Mowat, intente une suite de contestations judiciaires contre le gouvernement de Macdonald. Celles-ci sont pour la plupart couronnées de succès et viennent affaiblir le système fédéral en lui donnant une forme beaucoup moins centralisée que ne l'avait souhaité Macdonald. Ainsi, le pouvoir de désaveu du fédéral permettant au Cabinet fédéral d'annuler les lois provinciales, utilisé librement au début du Dominion, est pratiquement supprimé à la fin du 19^e siècle devant l'opposition provinciale. Avec ses batailles politiques et juridiques, Mowat contribue donc de façon notoire à modifier la structure politique du pays basée sur un gouvernement fédéral fort et de provinces faibles et dépendantes, tel que l'avait voulu Macdonald.

Par ailleurs, alors qu'il est ministre de l'Intérieur (de 1878 à 1883) et surintendant général des Affaires indiennes (de 1878 à 1887), Macdonald doit également faire face à un mécontentement généralisé dans l'Ouest canadien, qui culmine en 1885 avec la Rébellion du Nord-Ouest et la répression armée qui en découle.

Mécontentement généralisé et Rébellions du Nord-Ouest de 1885¹⁴

Vers la fin des années 1870, les peuples autochtones des Plaines de l'Ouest (les Cris, les Siksika, les Kainai et les Sauteaux) sont confrontés à une situation désastreuse. Les grands troupeaux de bisons ont disparu, ce qui les pousse au bord de la famine. À la suite de la signature des traités autochtones et de la colonisation apportée par le chemin de fer, ils ont également perdu la majeure partie de leurs territoires. De leur côté, les peuples métis ont aussi leurs propres griefs. Leur ancien métier de commerçants et de transporteurs de fourrures pour la Compagnie de la Baie d'Hudson a disparu avec le bison, dont le peuple dépendait. De plus, les Métis attendent toujours l'assurance que les titres de leurs lots de terre et fermes riverains seront garantis, mais ne reçoivent pas le soutien espéré du gouvernement fédéral, qui reste distant. Quant aux colons blancs, qui ont acheté des terres à la

¹³ Les informations contenues dans cette section sont tirées des sources suivantes :

- Johnson, J.K., « Sir John A. Macdonald ». Dans *l'Encyclopédie canadienne*. Historica Canada. Article publié le 31 juillet 2013; Dernière modification le 28 novembre 2017.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sir-john-a-macdonald>. Consulté le 4 février 2021.

¹⁴ Les informations contenues dans cette section sont tirées des sources suivantes :

- Johnson, J.K., « Sir John A. Macdonald ». Dans *l'Encyclopédie canadienne*. Historica Canada. Article publié le 31 juillet 2013; Dernière modification le 28 novembre 2017.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sir-john-a-macdonald>. Consulté le 4 février 2021.

- Stanley, George F.G., « Louis Riel », Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Historica Canada. Article publié le 22 avril 2013; Dernière modification le 9 mai 2016. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/louis-riel>. Consulté le 4 février 2021.

- Beal, Bob, et Macleod, Rod, « Rébellion du Nord-Ouest ». Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Historica Canada. Article publié le 7 février 2006; Dernière modification le 30 juillet 2019.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/rebellion-du-nord-ouest>. Consulté le 4 février 2021.

- Johnson, J.K. et Waite, P. B., « Macdonald, Sir John Alexander ». Dans *le Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003-. http://www.biographi.ca/fr/bio/macdonald_john_alexander_12F.html. Consulté le 4 février 2021.

Saskatchewan en pensant qu'une partie du chemin de fer serait construite entre Winnipeg et Edmonton, ils apprennent subitement en 1882 que le CP prévoit plutôt s'étendre plus au sud, en passant par Regina et Calgary. Les mauvaises récoltes en 1883 et en 1884, ainsi que le manque de sympathie de la part du gouvernement du Dominion, dans l'Est, ne font qu'exacerber leurs problèmes. Certains d'entre eux amorcent alors une campagne antigouvernementale afin d'obtenir justice.

En été 1884, les Métis de la Saskatchewan ramènent au Canada Louis Riel de son exil aux États-Unis dans l'espoir qu'il leur vienne en aide. Riel exhorte tous les habitants insatisfaits du Nord-Ouest à s'unir et à faire valoir leurs droits auprès de Macdonald, car c'est son gouvernement qui a négligé d'aborder leurs griefs. Louis Riel arrive à Batoche, principal foyer de peuplement métis en Saskatchewan, au début de juillet. Il y mène une campagne pacifique, prenant la parole partout dans le district et préparant une pétition énonçant les griefs des colons métis et non métis. La pétition est reçue par le gouvernement fédéral, qui promet de mettre sur pied une commission chargée d'enquêter et de faire rapport sur les problèmes rencontrés dans l'Ouest. Toutefois, les Métis de la Saskatchewan sont méfiants vis-à-vis de ces promesses puisque des déclarations similaires avaient été faites par le passé. Plusieurs d'entre eux avaient quitté le Manitoba en raison des manquements du gouvernement canadien à ses engagements, notamment en ce qui concerne le respect des clauses négociées à la création de la province du Manitoba. Par ailleurs, du côté du gouvernement canadien, les incitatifs qui avaient poussé les dirigeants à négocier avec les Métis en 1870 ont disparu. En 1885, la Confédération est moins fragile qu'elle ne l'était en 1870 et le territoire est mieux défendable, notamment avec la mise sur pied de la Police montée du Nord-Ouest et la construction du chemin de fer, qui permet le déplacement rapide des troupes de soldats.

Ne souhaitant plus attendre l'intervention peu probable du gouvernement canadien, les Métis de Batoche adoptent une « Déclaration révolutionnaire des droits » qui confère notamment aux Métis le droit de possession de leurs fermes et proposent le 5 mars 1885 de prendre les armes dans le but de forcer le Canada à reconnaître leurs droits territoriaux. Lorsque les Métis apprennent que le gouvernement fédéral envoie 500 soldats à Batoche en réponse à leurs pétitions, ils s'emparent, le 18 mars, de l'église paroissiale, mettent sur pied un gouvernement provisoire dont Louis Riel est le président et exigent la reddition du poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Fort Carlton. La bataille qui s'ensuit dure deux mois. Les Métis remportent les deux premiers affrontements, mais les Canadiens finissent par écraser les soldats métis. Louis Riel se rend alors à la milice canadienne.

Malgré le mécontentement généralisé dans l'Ouest du Canada, la résistance du Nord-Ouest n'est pas un effort concerté de tous les groupes du Nord-Ouest. Même la plupart des communautés métisses n'y participent pas. Les principaux combattants sont les groupes de la Saskatchewan-du-Sud de la vallée de la rivière Saskatchewan, dont le centre était Batoche. Les Cris des Plaines de la bande de Big Bear y prennent part, mais non les Cris des bois, leurs voisins. Quelques Cris de la région de Batoche combattent aux côtés des Métis, tout comme les guerriers dakotas d'une réserve au sud de l'endroit où se trouve maintenant Saskatoon. Les Siksika demeurent neutres et les Kainai refusent d'oublier leur animosité traditionnelle envers les Cris. Pendant ce temps, presque tous les colons se rallient au gouvernement, même si c'est leur fervente campagne antigouvernementale, avant que la violence éclate, qui a contribué à créer un climat propice à la rébellion.

Le 6 juillet 1885, Louis Riel est officiellement accusé de trahison, puis pendu publiquement le 16 novembre 1885. Le 27 novembre, six guerriers cris et deux Assiniboines, dont Wandering Spirit, chef du soulèvement du lac La Grenouille, sont pendus à Battleford. Trois autres accusés trouvés coupables de

meurtre voient leur peine commuée. Tous les rebelles condamnés à l'emprisonnement sont rapidement libérés.

Dans l'Ouest canadien, la Rébellion du Nord-Ouest a de profonds effets. Elle constitue le point culminant des efforts que déploie le gouvernement fédéral pour maîtriser les communautés autochtones et les colons de l'Ouest. Les personnes autochtones, qui se considéraient déjà opprimées après les traités et la Loi sur les Indiens des années 1870, se retrouvent maintenant assujetties et gérées. Les dirigeants métis les plus fervents s'enfuient au Montana ou sont emprisonnés. Les peuples et communautés autochtones de l'Ouest canadien mettront plusieurs décennies à se remettre politiquement et psychologiquement de la défaite de 1885.

Sur les plans politique et philosophique, l'exécution de Louis Riel a pendant longtemps des répercussions sur l'histoire canadienne. Elle fait de Louis Riel un martyr aux yeux des Métis. Au Canada central, les retombées politiques de l'exécution de Louis Riel fouettent les ardeurs du nationalisme canadien-français et attisent l'animosité entre francophones et anglophones. Honoré Mercier prend ainsi le pouvoir au Québec en 1886, propulsé par une plateforme qui joue sur l'émotion suscitée par la pendaison de Louis Riel. La mort de ce dernier change aussi fondamentalement les tendances électorales au Québec, alors que l'électorat de la province retire son appui traditionnel au Parti conservateur de Macdonald au profit du Parti libéral. Ainsi, aux élections 1887, Macdonald perd beaucoup de terrain au Québec, même s'il conserve une confortable majorité. Par ailleurs, Louis Riel est aujourd'hui considéré comme l'un des Pères de la Confédération par certains¹⁵, un homme visionnaire, un défenseur de son peuple et un protecteur des droits des minorités francophones au Canada.



Fig. 18 : Monument en hommage à Louis Riel au Manitoba
(Source: *L'Encyclopédie canadienne*).

¹⁵ Trente-six hommes composent le groupe communément appelé les Pères de la Confédération. La question de l'inclusion d'autres hommes, dont la participation s'est avérée essentielle pour la création ou le ralliement des provinces qui se sont jointes à la Confédération après 1867, a fait l'objet de plusieurs débats. Louis Riel est souvent présenté comme le Père de la Confédération du Manitoba. Voir Waite, P.B., Fong, Leanna Fong et Nathan Coschi, « Pères de la Confédération ». Dans *L'Encyclopédie Canadienne*. Historica Canada. Article publié le novembre 16 2010; Dernière modification le 18 décembre 2019. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/peres-de-la-confederation>. Consulté le 17 février 2021.

Les élections de 1887 et 1891¹⁶

Aux élections fédérales de 1887, Macdonald et son parti parviennent à remporter une confortable majorité, entre autres en raison de leurs appuis en Ontario, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. La Politique nationale, globalement acceptée et soutenue par les partis conservateur et libéral jusqu'alors, devient la cible de Wilfrid Laurier à son arrivée à la tête du parti libéral. Laurier argumente notamment que le commerce avec les États-Unis serait davantage bénéfique pour l'économie du pays que les politiques protectionnistes en place depuis 1879.

En 1891, Macdonald déclenche à nouveau des élections, prévues le 5 mars. Face au parti libéral de Laurier qui prône une union commerciale avec les États-Unis et la signature d'un traité de réciprocité, Macdonald continue, comme lors des élections précédentes, de miser sur la Politique nationale ainsi que sur sa longue expérience personnelle au pouvoir et celle de son parti afin de se faire élire. Convaincu que l'ouverture des frontières économiques avec les États-Unis ouvrirait la porte à l'annexion, il déclare : « Je suis né sujet britannique, et sujet britannique je mourrai »¹⁷. Les conservateurs l'emportent avec une faible majorité, principalement grâce au soutien des provinces maritimes et de la Colombie-Britannique, ce qui amène Laurier à se résoudre à accepter la Politique nationale. La campagne fédérale affecte toutefois grandement la santé de Macdonald, alors âgé de 76 ans. À la fin du mois de mai, il fait une crise cardiaque qui le laisse partiellement paralysé et meurt quelques jours plus tard, le 6 juin 1891.

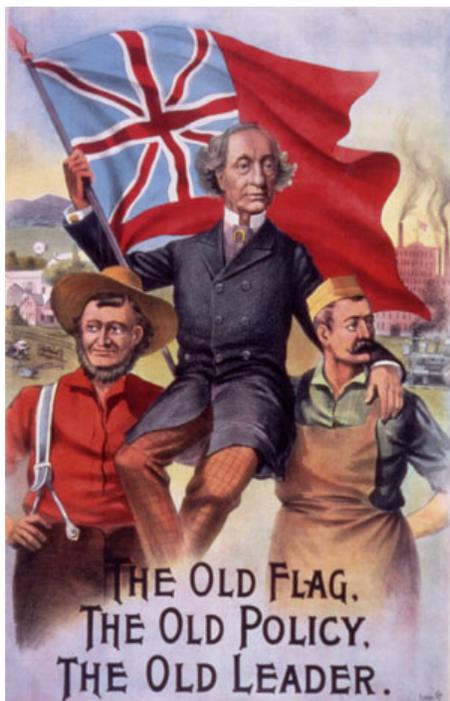


Fig. 19 : Affiche de la campagne du parti conservateur en 1891 (Source : *L'Encyclopédie canadienne*).

¹⁶ Les informations contenues dans cette section sont tirées des sources suivantes :

- Johnson, J.K., « Sir John A. Macdonald ». Dans *l'Encyclopédie canadienne*. Historica Canada. Article publié le 31 juillet 2013; Dernière modification le 28 novembre 2017.

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sir-john-a-macdonald>. Consulté le 4 février 2021.

¹⁷ Johnson, J.K. et Waite, P. B., « Macdonald, Sir John Alexander ». Dans *le Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003-. http://www.biographi.ca/fr/bio/macdonald_john_alexander_12F.html. Consulté le 8 février 2021.

POLITIQUE AUTOCHTONE¹⁸

Aujourd'hui, la figure historique de John A. Macdonald est largement controversée en raison des politiques autochtones qu'il a menées durant ses longues années à la tête du pays, qui ont récemment été qualifiées d'« ethnocide » et de « génocide culturel ».

Il est pertinent de rappeler que la mise en œuvre de ces politiques colonialistes et paternalistes n'a pas débuté avec l'arrivée de Macdonald à la tête du pays. Si les peuples autochtones étaient autrefois reconnus comme des alliés militaires et commerciaux par les colons blancs venant d'Europe, ainsi que comme des nations indépendantes, l'augmentation de la population non autochtone entraîne un changement d'attitude envers les peuples autochtones, qui s'accroît durant le 19^e siècle. Les dirigeants coloniaux cessent graduellement de les traiter comme des nations indépendantes et les contraignent à s'installer à l'intérieur de réserves. Là, ils forment des « bandes » autochtones sous la surveillance de surintendants ou d'agents du ministère des Affaires indiennes. Ces agents, qui ne sont plus des diplomates militaires, mais bien des gestionnaires locaux des terres de réserves et des affaires de la bande, incitent les Autochtones à se tourner vers l'agriculture, à devenir autonomes par des moyens autres que ceux qui leur sont traditionnels et à vivre, de façon générale, comme la population environnante. Les réserves disposent habituellement d'une église et d'une école. Ces politiques visent globalement à assimiler les membres des Premières Nations dans la population grandissante des colons tout en les protégeant, ainsi que leurs terres.

Lorsqu'il est nommé premier ministre du Canada, Macdonald poursuit la politique colonialiste déjà bien implantée qui régit les relations des autorités canadiennes et britanniques avec les Autochtones. D'ailleurs, en tant que surintendant général aux Affaires indiennes durant la période 1878-1887, il est lui-même responsable des politiques concernant les peuples autochtones. Dès le début de la Confédération, la Loi constitutionnelle de 1867, qui se base sur des textes de loi déjà en place dans ce qui était auparavant la Province du Canada, attribue au Parlement la compétence législative sur les « Indiens et les terres réservées pour les Indiens ». Cet arsenal législatif encourage l'assimilation des « Sauvages » dans la société non autochtone. Le statut d'Indien est alors perçu comme un état transitoire qui protège les membres des Premières Nations en attendant qu'ils se stabilisent sur des terres assignées et qu'ils adoptent les méthodes agricoles européennes.

Parallèlement, le système des traités numérotés, un système d'ententes entre la Couronne et les peuples autochtones mis en place au début de la colonisation, est toujours utilisé. Les traités signés à la fin du 19^e et au début du 20^e siècle, comme leurs versions antérieures, visent à éteindre les droits des Autochtones à un territoire donné. En retour, le gouvernement accorde aux Autochtones assujettis au traité des terres de réserve une modeste contribution en espèces ainsi que des biens et des services. Ces traités servent par ailleurs d'instrument expansionniste de la politique autochtone au moment où le

¹⁸ Les informations contenues dans cette section sont tirées des sources suivantes :

- Johnson, J.K., « Sir John A. Macdonald ». Dans *l'Encyclopédie canadienne*. Historica Canada. Article publié le 31 juillet 2013; Dernière modification le 28 novembre 2017.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sir-john-a-macdonald>. Consulté le 4 février 2021.
- Henderson, William B., « Loi sur les Indiens ». Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Historica Canada. Article publié le 7 février 2006; Dernière modification le 16 décembre 2020.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loi-sur-les-indiens>. Consulté le 4 février 2021.
- Derworiz, Colette E., « Ministères fédéraux des Affaires autochtones et du Nord ». Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Historica Canada. Article publié le 14 octobre 2008; Dernière modification le 18 avril 2020.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/affaires-autochtones-et-developpement-du-nord-canada>. Consulté le 4 février 2021.

Dominion du Canada aspire à coloniser et à développer de nouveaux territoires dans l'Ouest. Ainsi, dans le contexte du vaste et continu projet de colonisation de l'Ouest canadien, le gouvernement fédéral s'appuie sur un puissant outil législatif lui permettant de déposséder graduellement les peuples autochtones de leurs terres ancestrales afin de les redonner aux immigrants qui allaient devenir les premiers colons de l'Ouest canadien.

La Loi sur les Indiens de 1876¹⁹

En 1876, le gouvernement libéral d'Alexander Mackenzie regroupe sous une seule *Loi sur les Indiens* plusieurs ordonnances coloniales antérieures visant à éradiquer la culture des Premières Nations et à promouvoir l'assimilation de leurs membres dans la société eurocanadienne. Grâce au ministère des Affaires indiennes et à ses agents des Indiens, la *Loi sur les Indiens* octroie au gouvernement des pouvoirs encore plus vastes concernant l'identité, les structures politiques, la gouvernance, les pratiques culturelles et l'éducation des Premières Nations. Ces pouvoirs reflètent un paternalisme exacerbé et permettent aux agents du gouvernement d'accorder des droits et des avantages en fonction de critères moraux arbitraires. De plus, la Loi remplace les structures traditionnelles de gouvernance par l'élection de conseils de bande dont l'administration est laissée à la discrétion du ministère et de ses agents.

Comme les textes de loi antérieurs visant les peuples autochtones, la *Loi sur les Indiens* cherche à homogénéiser une population aux origines variées et à assimiler ses membres dans la société non autochtone. Elle interdit donc aux membres et aux communautés des Premières Nations d'exprimer leur identité par des activités liées à leur culture ou à leur gouvernance. Cette loi définit également les obligations du gouvernement envers les membres des Premières Nations et les critères propres au « statut d'Indien », qui permettent de reconnaître juridiquement qu'une personne est d'ascendance des Premières Nations, ce qui donne certains droits, tels que celui de vivre sur des terres de réserve. Une clause spécifie également que tout membre d'une première nation perd son statut d'Indien lorsqu'il reçoit un diplôme universitaire, qu'il devient ministre d'un culte chrétien ou qu'il obtient un titre professionnel de médecin ou d'avocat, en vertu du principe d'émancipation obligatoire. Comme les politiques gouvernementales précédentes, la *Loi sur les Indiens* ne concerne que les membres des Premières Nations et exclut les Métis ou les Inuits.

La *Loi sur les Indiens* est un document évolutif, qui est modifié à plusieurs reprises, notamment durant les années 1880, alors que Macdonald est de retour à la tête du gouvernement canadien et occupe le poste de surintendant général des Affaires indiennes. La plupart de ces modifications subséquentes visent à renforcer les pratiques répressives contre les peuples autochtones, notamment concernant l'éducation et la religion. Des amendements à la Loi forcent ainsi les enfants des membres des Premières Nations à aller dans des pensionnats et interdisent aux membres des Premières Nations de pratiquer des cérémonies religieuses telles que les potlachs. Telles que définies dans la Loi, les cérémonies religieuses n'incluent pas la danse, mais les agents des Indiens reçoivent l'ordre de décourager par tous les moyens nécessaires les danses ressemblant à celles vues à l'occasion des pow-wow ou des cérémonies consacrées à la Danse du soleil.

Tout comme les traités numérotés, la *Loi sur les Indiens* est également, entre les mains de Macdonald, un puissant outil d'expansion coloniale. Elle sert notamment les intérêts de Macdonald pour la

¹⁹ Les informations contenues dans cette section sont tirées des sources suivantes :

- Henderson, William B., « Loi sur les Indiens ». Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Historica Canada. Article publié le 7 février 2006; Dernière modification le 16 décembre 2020.

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loi-sur-les-indiens>. Consulté le 4 février 2021.

construction du chemin de fer, le projet phare du deuxième mandat du premier ministre. L'expropriation de milliers d'Autochtones occupant les territoires visés par la trajectoire du chemin de fer a des conséquences dramatiques sur ces peuples. Selon l'historien James Daschuk, les autorités canadiennes privent les Autochtones de nourriture jusqu'à ce que ceux-ci s'installent dans les réserves, des milliers d'entre eux trouvant ainsi la mort.

Les effets néfastes de la *Loi sur les Indiens* ont perduré au cours du 20^e siècle. Ainsi, pour plusieurs générations d'Autochtones, cette loi s'est traduite par des traumatismes, des violations des droits de la personne et des perturbations sociales et culturelles. Au terme de différents amendements adoptés à la fin du 19^e et au courant du 20^e siècle, il devient de plus en plus difficile pour les peuples des Premières Nations de faire une revendication territoriale et de garder leur statut d'Indien. Or perdre ce statut signifie la perte de droits, ainsi que l'impossibilité de recevoir des services et des avantages.

La Loi est également modifiée plusieurs fois au courant du 20^e siècle, notamment en 1951 et en 1985, les modifications consistant principalement à éliminer les articles particulièrement discriminatoires. Dans les années 1980, des modifications font suite à des critiques d'individus et de groupes (telle que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies) qui affirment que la loi viole les droits de la personne. Depuis les années 1990, les peuples des Premières Nations font de nombreuses recommandations pour réformer la loi. En 1996, un rapport présenté par la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones signale qu'un grand nombre des dispositions de la *Loi sur les Indiens* sont toujours oppressives. Malgré la révision des éléments les plus répressifs, la *Loi sur les Indiens* n'est toujours pas abolie à ce jour.

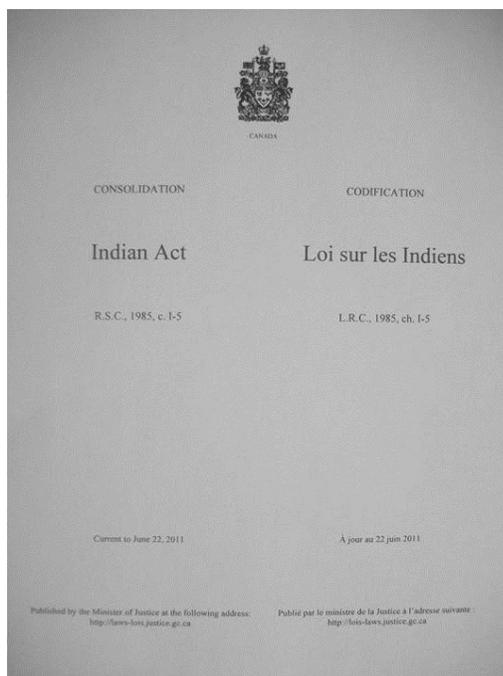


Fig. 20 : Loi sur les Indiens (Source: l'Encyclopédie canadienne).

Les pensionnats indiens au Canada²⁰

Parmi les différentes incarnations de la politique autochtone du gouvernement de Macdonald, une des plus controversées est certainement l'établissement d'un système de pensionnats autochtones. En fait, en 1880, les pensionnats indiens ont déjà une longue histoire au Canada. Au début des années 1600, les religieuses et prêtres catholiques établissent de premiers établissements d'éducation pour autochtones au Canada. Or le terme « pensionnats indiens » renvoie en général aux écoles établies après 1880, qui sont financées par le gouvernement fédéral et administrées par des Églises de différentes confessions chrétiennes. En raison de son double statut de premier ministre et de surintendant général des Affaires indiennes, Macdonald joue un rôle actif dans la mise en œuvre de ces pensionnats. Selon la Commission de vérité et réconciliation, officiellement créée en 2008 dans le but de guider les Canadiens dans la découverte des dures réalités du système de pensionnats indiens, ce système d'école est un élément central du « génocide culturel » orchestré pendant plus d'un siècle par le gouvernement fédéral et visant les Autochtones.

Suite à l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867 et la mise en œuvre de la *Loi sur les Indiens* de 1876, le gouvernement fédéral est responsable de l'éducation des jeunes Autochtones. En fait, au début des années 1870, tant le gouvernement fédéral que les nations des Plaines de l'ouest du pays désirent inclure des dispositions relatives à l'éducation dans les traités. Or, ce désir ne découle pas des mêmes raisons. De leur côté, les chefs autochtones espèrent que la scolarisation eurocanadienne aidera leurs jeunes à acquérir les habiletés de la nouvelle société et à s'adapter à un monde dominé par des étrangers. Quant au gouvernement fédéral, il entrevoit plutôt la scolarisation comme un moyen de rendre les Premières Nations autosuffisantes sur le plan économique, son objectif sous-jacent étant de diminuer la dépendance des Autochtones à l'égard des fonds publics.

Sans surprise, le système de pensionnats indiens mis sur pied par le gouvernement conservateur de Macdonald dans les années 1880 est bien loin de celui que les dirigeants autochtones espéraient créer. Prenant exemple sur le système de pensionnats autochtones développé aux États-Unis et sur les techniques d'assimilation agressives qu'il met en œuvre, Macdonald autorise officiellement, en 1883, la création du système des pensionnats indiens au Canada. Après l'établissement de trois écoles industrielles dans les Prairies, le gouvernement fédéral et les églises mettent sur pied un réseau de

²⁰ Les informations contenues dans cette section sont tirées des sources suivantes :

- Johnson, J.K., « Sir John A. Macdonald ». Dans *l'Encyclopédie canadienne*. Historica Canada. Article publié le 31 juillet 2013; Dernière modification le 28 novembre 2017.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sir-john-a-macdonald>. Consulté le 4 février 2021.
- L'Encyclopédie canadienne, « Pensionnats indiens au Canada (résumé en termes simples) ». Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Historica Canada. Article publié le 15 janvier 2020; Dernière modification le 15 janvier 2020.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/pensionnats-indiens-au-canada>. Consulté le 4 février 2021.
- Miller, J.R., « Pensionnats indiens au Canada ». Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Historica Canada. Article publié le 10 octobre 2012; Dernière modification le 2 septembre 2020.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/pensionnats>. Consulté le 4 février 2021.
- Fraser, Crystal, « La résistance et les pensionnats indiens ». Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Historica Canada. Article publié le 6 mai 2020; Dernière modification le 6 mai 2020.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/la-resistance-et-les-pensionnats-indiens>. Consulté le 4 février 2021.
- Fraser, Crystal Gail, « Tuer l'indien dans l'enfant : les pensionnats autochtones et le rôle de John A. Macdonald », *Histoire Engagée*, novembre 2019.
<https://histoireengagee.ca/tuer-lindien-dans-lenfant-les-pensionnats-autochtones-et-le-role-de-john-a-macdonald/>. Consulté le 4 février 2021.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir*, Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015.

pensionnats qui, à son apogée vers 1930, regroupe en tout 80 établissements et s'étend dans la plus grande partie du pays. La plupart de ces écoles se trouvent dans les quatre provinces de l'Ouest et les Territoires, mais il y en a aussi un bon nombre dans le nord-ouest de l'Ontario et, plus tard, dans le nord du Québec. Le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard ne disposent pas de telles écoles parce que, semble-t-il, le gouvernement estime que les Autochtones se sont suffisamment assimilés à la culture eurocanadienne. En tout, jusqu'à la fermeture du dernier pensionnat autochtone en 1996, environ 150 000 enfants inuit, métis et des Premières nations ont fréquenté ces établissements.



Fig. 21 et 22: À gauche, élèves du pensionnat indien de Metlakatla, vers 1890. À droite, pensionnat indien Fort Resolution, date inconnue (Source: *L'Encyclopédie canadienne*).

Sans surprise, l'objectif avoué de ce système est d'assimiler les enfants autochtones à la société chrétienne blanche dans l'espoir de les préparer à contribuer à cette société. Avec ces écoles, Macdonald souhaitait intensifier l'ingérence du gouvernement dans les vies des peuples afin d'accélérer la colonisation, une entreprise qu'il comptait réaliser en procédant au démantèlement des familles autochtones par la séparation forcée. En 1883, à l'aube de l'ouverture des premières écoles, Macdonald défend en ces mots son projet à la Chambre des communes :

Lorsque l'école se trouve sur une réserve, l'enfant vit avec ses parents, qui sont des sauvages; il est entouré de sauvages, et bien qu'il puisse apprendre à lire et à écrire, ses habitudes, son développement et sa manière de penser restent indiens. Il est, simplement, un sauvage qui sait lire et écrire. On m'a fortement recommandé, en tant que chef de ce département, de préserver le plus possible les enfants indiens de l'influence parentale, et la seule façon d'y arriver serait de les envoyer dans des écoles de formation industrielles et centralisées, dans lesquelles ils pourront acquérir les habitudes et les modes de pensées des hommes blancs²¹.

Bien qu'elles varient, l'expérience des pensionnaires s'avère pour la grande majorité négative, voire traumatisante. Enlevés de force de leur foyer et arrachés de leurs parents à un jeune âge, la plupart élèves sont également loin de leurs frères et sœurs, les écoles étant séparées selon le sexe. Leur culture

²¹ Cité dans Fraser, Crystal Gail, « Tuer l'indien dans l'enfant : les pensionnats autochtones et le rôle de John A. Macdonald », *Histoire Engagée*, novembre 2019. <https://histoireengagee.ca/tuer-lindien-dans-lenfant-les-pensionnats-autochtones-et-le-role-de-john-a-macdonald/>. Consulté le 4 février 2021.

est systématiquement dénigrée; on leur interdit généralement de parler leur langue maternelle, même dans les lettres qu'ils adressent à leurs parents. Les tentatives d'assimilation des enfants commencent dès leur arrivée à l'école : on leur coupe les cheveux (dans le cas des garçons), on les dépouille de leurs vêtements traditionnels et on les remplace par de nouveaux uniformes. Dans bien de cas, on leur donne aussi un nouveau nom, ou alors le personnel du pensionnat utilise des numéros pour se référer aux élèves.

Seules quelques heures par jour sont passées en classe. La plupart des enseignants ne sont pas qualifiés, et ils n'enseignent qu'un programme de base. Les élèves apprennent à lire et à écrire, soit en anglais ou en français, ils apprennent aussi les mathématiques de base et la religion. Les pensionnats reçoivent très peu de financement de la part du gouvernement, alors les élèves sont forcés de passer la moitié de leur journée à entretenir les bâtiments du pensionnat et à cultiver des aliments. Les filles font la cuisine, le ménage, la couture et le lavage. Les garçons prennent part à la menuiserie, la construction et l'agriculture. Tous les élèves ont une multitude de tâches quotidiennes en plus de leur travail. Lorsqu'ils quittent le pensionnat, la plupart d'entre eux n'ont pas les compétences nécessaires pour trouver un emploi bien rémunéré.

Beaucoup d'élèves subissent de mauvais traitements dans les pensionnats. L'impatience et les corrections donnent souvent lieu à des punitions excessives, y compris de la violence physique. Dans certains cas, les pensionnaires sont enchaînés, séquestrés et grièvement battus. De nombreux élèves sont victimes d'abus sexuels. Un large pourcentage d'entre eux ne reçoit que très peu de nourriture à manger et celle-ci est d'une mauvaise qualité, en grande partie à cause des préoccupations concernant les coûts. De plus, des recherches publiées en 2013 et menées par l'historien Ian Mosby, révèlent que les élèves fréquentant certains pensionnats indiens dans les années 1940 et 1950 sont sujets à des expériences nutritionnelles approuvées par le gouvernement fédéral, sans leur consentement ou le consentement de leurs parents. Les carences nutritionnelles et le surpeuplement entraînent régulièrement des épidémies dans les écoles. Bien que la tuberculose et la grippe aient été les principales causes de décès, les pensionnaires sont également touchés par des éclosions de variole, de rougeole, de typhoïde, de diphtérie, de pneumonie et de coqueluche.

Selon la Commission de vérité et réconciliation, au moins 3 200 enfants autochtones meurent dans les pensionnats. En raison de la mauvaise tenue des dossiers par les églises et le gouvernement fédéral, il est peu probable que nous ayons un jour accès au nombre total de décès dans les pensionnats indiens. Cependant, selon le juge Murray Sinclair, président de la Commission, le nombre d'enfants décédés soit au pensionnat, soit en conséquence de leurs expériences vécues dans le système pourrait être supérieur à 6 000.

Le droit de vote des Autochtones²²

Avant la Confédération, la législation ne refuse pas explicitement le droit de vote aux peuples autochtones. Cependant, les électeurs sont soumis à diverses conditions, telles que l'âge, la citoyenneté britannique, la propriété de certains biens et le paiement des impôts. Or tous les autochtones inscrits vivent sur des terres de réserve appartenant à la Couronne et perçoivent des rentes conformes aux traités autochtones, ce qui les empêche d'exercer leur droit de vote. Les Autochtones de sexe masculin

²² Les informations contenues dans cette section sont tirées des sources suivantes :

- Leslie, John F., « Droit de vote des peuples autochtones ». Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Historica Canada. Article publié le 31 mars 2016; Dernière modification le 31 mars 2016.

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/droit-de-vote-des-peuples-autochtones>. Consulté le 15 février 2021.

vivant au Canada-Ouest et au Canada-Est peuvent toutefois volontairement renoncer à leur statut d'Indien afin de voter, à condition de respecter les critères existants. À l'instar de plusieurs autres de la politique autochtone, cette clause a pour but d'encourager les populations autochtones à abandonner leurs coutumes ancestrales, à accéder à la propriété et à accepter les responsabilités et les droits civils des sujets britanniques. Du côté des Métis, aucune restriction légale ne les empêche de voter, à condition qu'ils respectent les conditions élémentaires du suffrage. Quant aux Inuits, ils n'ont pas le droit de vote dans la mesure où ils vivent dans des régions nordiques placées sous l'autorité et le contrôle politiques directs de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Au printemps 1885, Macdonald présente l'*Acte du cens électoral*, qui prévoit accorder le droit de vote à tous les Indiens, qu'ils renoncent à leur statut ou non, aux mêmes conditions que celles applicables aux citoyens britanniques. L'Acte attribue donc le droit de vote aux hommes autochtones qui vivent sur les réserves s'ils possèdent des terres et s'ils ont investi une valeur d'au moins 150 \$ dans l'amélioration de celles-ci. Cependant, après la Rébellion du Nord-Ouest, la loi est modifiée afin d'exclure tous les Autochtones de l'Ouest. Ces dispositions demeurent en vigueur jusqu'en 1898, date à laquelle le gouvernement libéral de Wilfrid Laurier, craignant le vote des Indiens qui soutiennent le Parti conservateur, rétablit les dispositions antérieures à l'*Acte du cens électoral* et retire le droit de vote à plusieurs hommes autochtones.

MACDONALD ET L'IMMIGRATION CHINOISE²³

Dans les années 1880, le Canadien Pacifique a besoin de main-d'œuvre à bon marché afin de veiller à la construction du chemin de fer. Ainsi, de 1880 à 1885, environ 15 000 ouvriers chinois immigrèrent à cette fin, et affrontent des conditions difficiles et pour un maigre salaire. Ils ont grandement souffert; les historiens estiment qu'au moins 600 d'entre eux sont morts. Leur embauche est controversée, plus particulièrement en Colombie-Britannique, où les politiciens s'inquiètent des répercussions économiques et culturelles de cet afflux de travailleurs chinois. Macdonald défend toutefois leur recrutement pour la construction du chemin de fer, un projet qu'il défend coûte que coûte.

Comme mentionné précédemment, le gouvernement fédéral adopte l'*Acte du cens électoral* en 1885, qui correspond à l'année de la complétion du chemin de fer. Si Macdonald y propose d'étendre le droit de vote aux hommes autochtones, il y inclut également une clause qui exclut les hommes d'origine chinoise ou mongole, affirmant que ceux-ci n'ont « aucun instinct, aucun sentiment ni aucune aspiration britanniques ». La même année, il adopte la *Loi de l'immigration chinoise*, qui stipule que tous les sujets d'origine chinoise doivent payer une « taxe d'entrée » de 50 \$ en arrivant au Canada, une mesure qui visait à dissuader les familles des ouvriers chinois d'immigrer au Canada.

Les politiques de Macdonald et ses opinions personnelles au sujet de l'immigration chinoise ont fait l'objet de vifs débats. Alors que certains l'accusent de racisme, d'autres affirment qu'il était assez progressiste pour l'époque. En effet, comme le journaliste et écrivain Richard Gwyn le souligne, on lui reproche d'être trop modéré, en comparaison avec les États-Unis qui ont banni l'immigration chinoise en 1882, ou même avec le gouvernement libéral de sir Wilfrid Laurier, qui a augmenté la taxe d'entrée à 500 \$ en 1903.

²³ Les informations contenues dans cette section sont tirées des sources suivantes :

- Johnson, J.K., « Sir John A. Macdonald ». Dans *l'Encyclopédie canadienne*. Historica Canada. Article publié le 31 juillet 2013; Dernière modification 28 novembre 2017.

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sir-john-a-macdonald>. Consulté le 4 février 2021.

MACDONALD ET LES FRANCOPHONES²⁴

Considérant que John A. Macdonald croit en la supériorité britannique, qu'il est membre de la loge orangiste de Kingston, un mouvement qui défend le protestantisme et le lien impérial britannique, en plus d'être anti-papiste et anti-catholique, il n'est guère surprenant que ses relations avec les communautés francophones du Québec et d'ailleurs au Canada aient été empreintes d'animosité. En fait, aux débuts de la Confédération, le parti conservateur de Macdonald bénéficie d'un soutien important au Québec, notamment grâce à son alliance avec George-Étienne Cartier. Celui-ci avait été le co-premier ministre de la Province du Canada avec Macdonald avant la Confédération et avait contribué à mettre en branle le mouvement vers l'union des colonies britanniques de l'Amérique du Nord. Après la Confédération, Cartier agit à titre de « lieutenant québécois » auprès de Macdonald, le remplace régulièrement dans ses fonctions et se fait défenseur de la communauté canadienne-française à Ottawa. Après sa mort, qui survient en 1873, Cartier n'est toutefois pas remplacé, et Macdonald ne nomme pas non plus de Canadiens français parmi les ministres de premier plan de son cabinet. S'il reconnaît l'existence d'une collectivité canadienne-française distincte, l'intérêt de Macdonald envers le Québec est essentiellement politique et économique. Ses préoccupations principales restent l'unité et la prospérité et, à cet égard, il se soucie peu des droits démocratiques des francophones et affiche généralement une attitude antipathique à l'égard de leurs demandes.

Ainsi, alors que le Nouveau-Brunswick abolit ses écoles françaises en 1871, il refuse de faire valoir les droits scolaires des francophones. En 1873, Macdonald affiche la même indifférence envers les Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard, dont les écoles avaient été abolies l'année précédente. Il en fait de même au moment de l'abolition des écoles franco-manitobaines en 1890, en dépit du Conseil privé de Londres, qui lui suggère de voter une loi réparatrice, et du fait qu'il avait lui-même garanti ces droits lors des pourparlers visant à créer la province du Manitoba vingt ans plus tôt, en 1870.

L'animosité des Canadiens français envers Macdonald s'explique également dans le traitement que le premier ministre réserve à Louis Riel en 1870 et, surtout, en 1885. Contrairement à sa perception en Ontario comme un traître à la nation, Riel est considéré au Québec comme un héros, un défenseur de la religion catholique et de la culture française. Dans ce contexte, l'exécution de Riel en 1885, ordonnée par Macdonald, scelle une antipathie envers le premier ministre conservateur dans la province de Québec. Celle-ci s'exprime d'ailleurs encore plus de cent ans après les faits quand, en 1992, des vandales se réclamant du Front de libération du Québec (FLQ) décapitent le monument en l'honneur de Macdonald à Montréal à l'occasion du jour de l'anniversaire de la pendaison de Riel.

²⁴ Les informations contenues dans cette section sont tirées des sources suivantes :

- Johnson, J.K., « Sir John A. Macdonald ». Dans *l'Encyclopédie canadienne*. Historica Canada. Article publié le 31 juillet 2013; Dernière modification 28 novembre 2017.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sir-john-a-macdonald>. Consulté le 4 février 2021.
- Verrette, Michel, « Question des écoles du Manitoba ». Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Historica Canada. Article publié le 7 février, 2006; Dernière modification le 1^{er} juin 2016.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/ecoles-du-manitoba-question-des>. Consulté le 4 février 2021.

CONCLUSION : UN HÉRITAGE CONTESTÉ²⁵

Ce survol historique de la vie et de l'œuvre de Macdonald montre bien en quoi le premier ministre du pays est aujourd'hui une figure hautement controversée.

D'une part, la contribution de Macdonald au développement de la nation canadienne est indéniable et dépasse largement celle de n'importe lequel de ses contemporains. À sa mort, il aura été premier ministre du Canada pendant presque 19 ans, une durée dépassée uniquement par William Lyon Mackenzie King. Si, pendant toutes ces années au pouvoir, Macdonald n'est pas par nature un innovateur, il se montre toutefois tenace dans la poursuite de ses buts une fois qu'il est convaincu de leur nécessité, ce qui explique qu'il mène à terme plusieurs projets d'envergure, comme la Confédération, le Canadien Pacifique, la colonisation de l'Ouest et la Politique nationale. Sur le plan politique, il veille personnellement au fonctionnement du parti conservateur et pratique volontiers le favoritisme à des fins politiques. Se méfiant de la démocratie et du suffrage universel, il influence les débats menant à la Confédération de manière à concentrer le plus de pouvoir possible dans les mains du gouvernement fédéral. Il se préoccupe particulièrement du maintien des liens du Canada avec l'Empire britannique, y compris la tradition de la suprématie parlementaire, devant la menace de l'influence politique et économique américaine, soit la doctrine de la suprématie constitutionnelle. Si Macdonald peut être qualifié de nationaliste canadien, il importe de spécifier que son nationalisme est avant tout économique, et qu'il est surtout celui du Canada central et du Canada anglais. Ces mots d'un discours prononcé en 1860 résument le credo politique de sa vie et ses objectifs politiques : « un seul peuple, riche en territoire, riche en ressources, riche en industrie, riche en crédit et riche en capital ».

D'autre part, la recherche de l'unité et de la prospérité du pays, combiné au profond attachement à l'Empire britannique démontré par Macdonald, et surtout, la conviction de la « primauté raciale britannique », se sont traduits par la mise en œuvre de politiques aujourd'hui considérées discriminatoires, racistes, colonialistes et paternalistes. À cet égard, son héritage est controversé depuis longtemps, notamment au Québec, en raison du peu d'égards qu'il porte aux droits démocratiques des francophones, de l'abolition des écoles francophones partout au pays et du traitement réservé aux Métis et à leur chef, Louis Riel. Le personnage historique que représente Macdonald n'a toutefois jamais été aussi contesté que depuis la parution d'études détaillant les politiques assimilatrices qualifiées de « génocide culturel » qu'il a déployées envers les Autochtones, qui ont eu des répercussions dramatiques sur des milliers d'Autochtones à la fin du 19^e et au 20^e siècle.

Macdonald n'est ni le premier, ni le dernier homme dans l'histoire canadienne à avoir participé à mettre en œuvre des politiques racistes, paternalistes et colonialistes. D'aucuns peuvent être tentés d'argumenter qu'il était un homme de son époque et qu'à cet égard, son racisme doit être contextualisé, voire excusé, et qu'il ne devrait pas porter ombrage à la somme de ses autres contributions à l'histoire canadienne. Pour d'autres, la récente prise de conscience de l'étendue des conséquences sociales et culturelles des politiques autochtones mises en place par Macdonald nécessite plutôt une remise en question de sa place dans la mémoire collective canadienne, ou du moins commande l'apport de nuances dans la célébration du personnage historique.

²⁵ Les informations contenues dans cette section sont tirées des sources suivantes :

- Johnson, J.K., « Sir John A. Macdonald ». Dans *l'Encyclopédie canadienne*. Historica Canada. Article publié le 31 juillet 2013; Dernière modification le 28 novembre 2017.

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sir-john-a-macdonald>. Consulté le 4 février 2021.

Ce débat illustre bien la complexité de notre héritage culturel. De même, il montre que la mémoire collective appartient à l'espace public et qu'elle est tributaire d'aspirations collectives et individuelles qui sont parfois loin de faire consensus et qui se redéfinissent constamment.



Fig. 23 : Sir John A. Macdonald, 1883 (Source: *L'Encyclopédie canadienne*).